



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0974

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Musée des Confluences - Attribution de la participation 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Baserdeff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Crozier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0974**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Musée des Confluences - Attribution de la participation 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le Musée des Confluences est un lieu mêlant sciences, arts et société. Cet établissement public de coopération culturelle a pour mission de conter et raconter la terre des hommes depuis les origines ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace. Pour ce faire et en partant de ses collections, le Musée des Confluences (musée thématique et transdisciplinaire) convie et associe les recherches les plus récentes dans tous les domaines des sciences et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs.

Sa programmation culturelle participe au rayonnement de l'institution et permet au public de se familiariser avec la recherche et d'approfondir ses connaissances. L'ensemble de sa production participe à la diffusion des savoirs. Le Musée met les publics au cœur de ses préoccupations et se définit comme un lieu de découverte, de diffusion de la connaissance objective, de partage des savoirs et d'émerveillement accessible à tous.

Son ancrage est à la fois local, sensible et ouvert aux partenaires culturels et aux acteurs économiques qui font le territoire et l'international, de par la nature même de ses collections et des liens de Lyon avec le monde.

À cette fin, le Musée des Confluences présente au public les collections que le Département du Rhône a acquises ou qui lui ont été confiées, notamment, celles qui proviennent du Muséum d'histoire naturelle de Lyon et du Musée Guimet. Il assure la conservation et l'enrichissement des collections, en conduit l'étude scientifique, a en charge l'accueil du public et son développement, en concevant et mettant en œuvre toutes activités et initiatives liées à cette mission. Il concourt à l'éducation, la formation et la recherche dans les domaines correspondant à son objet, en accueillant élèves, étudiants, enseignants et chercheurs.

Le Musée des Confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux "Musées de France" par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait à toutes les conditions auxquelles l'attribution de l'appellation "Musée de France" est subordonnée. Il est soumis au contrôle scientifique et technique de l'État dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et à l'article L 1431-8-1 du code général des collectivités territoriales, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Montant de la participation financière

Le budget prévisionnel 2016 adopté par le Conseil d'administration du Musée des Confluences en séance du 27 novembre 2015 est le suivant :

- dépenses de fonctionnement pour un montant de 18 677 500 €,
- dépenses d'investissement pour un montant de 880 000 €,
- des recettes prévisionnelles pour un montant de 4 670 000 €,

soit un montant total de participations des partenaires de 14 887 500 € pour l'exercice 2016.

Ainsi, la répartition du montant de participation pour la Métropole de Lyon est de 13 398 750 € (- 6 % par rapport à 2015) et pour le Département du Rhône de 1 488 750 €.

Budget prévisionnel 2016

Charges	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coût de personnel	5 961 000	billetterie (base 550 000 visiteurs)	2 800 000
missions externalisées	2 448 500		
exploitation des bâtiments	4 937 000	redevances (boutiques et restaurants)	220 000
programmation culturelle	2 482 000		
stratégie et valorisation	1 425 000	commercialisation et mécénat	800 000
fonctionnement des services	774 000	recettes parc de stationnement	200 000
amortissements	650 000	dotation aux amortissements	650 000
<i>Total fonctionnement</i>	<i>18 677 500</i>	Total des recettes	4 670 000
équipements culturels	260 000	Participations	14 887 500
autres équipements	560 000		
collections	60 000		
<i>Total investissement</i>	<i>880 000</i>	<i>dont Métropole de Lyon</i>	<i>13 398 750</i>
Total des charges	19 557 500	<i>dont Département du Rhône</i>	<i>1 488 750</i>

La convention en cours a été adoptée le 23 mars 2015 (délibération n° 2015-0224 du Conseil de la Métropole du 23 mars 2015) et signée pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le versement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

30 % = 1 ^{er} versement en mai	4 019 625 €
30 % = 2 ^{ème} versement en juillet	4 019 625 €
30 % = 3 ^{ème} versement en septembre	4 019 625 €
10 % = 4 ^{ème} versement en fin d'année	1 339 875 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation de 13 398 750 € à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences pour l'exercice 2016.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 13 398 750 € - exercice 2016 - compte 657363 - fonction 314 - opération n° 0P33O4112A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.